

N°	MOIS	ANNEE
02	MAI	2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents** : M. JONIEC, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ. Mme SCHMIT, M. BLONDEAU, M. DE LAROCHE

**Étaient absents excusés** : M. JAMOT a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme MURET a donné pouvoir à M. JONIEC  
M. CAPELLE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
Mme JONIEC a donné pouvoir à M. BLONDEAU

**Étaient absentes** : Mme GADRAS, Mme PATIN, Mme GIMENO

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	08	Date de la convocation	12 mai 2022
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	12 mai 2022

### **Objet : Demande d'une subvention PDASR 2022 au titre des travaux de sécurité routière des abords des établissements scolaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le programme 2022 du Produit des Amendes de la Sécurité Routière

**Vu** les travaux envisagés pour sécuriser les abords de l'école primaire et maternelle Sully

Le Conseil Municipal,

**Décide** de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2022, une subvention pour l'aménagement des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes. La subvention est plafonnée à 80% du montant HT des travaux.

Description des travaux : Sécurisation des abords de l'école primaire et maternelle Sully, située au 1Bis rue de l'Eglise 78770 Auteuil-Le-Roi

- Mise en sens unique de la rue de l'Eglise
- Création de places de stationnement

Le coût H.T. des travaux est estimé à **3 098.50 €** selon le devis fourni par la société BD – LINE.

**S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

**S'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge.

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines et à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON